

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 juin 2019

Absents excusés : Florence TESSON (pouvoir à Nathalie BESSON), Franck DUBOIS (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU), André GUYON (pouvoir à Louissette OUVRARD), Sébastien JEAN (pouvoir à Monsieur le Maire), Cécile LE BRAS, Nicolas CASSANT.

En préambule, Monsieur le Maire fait le point sur les manifestations qui ont eu lieu ces dernières semaines et note la forte implication des bénévoles qu'il souhaite remercier.

Monsieur le Maire note également la présence importante de certains agents des services techniques au-delà de leur temps de travail habituel et tient également à les remercier.

Le 86^{ème} congrès des UNC fut une magnifique cérémonie patriotique.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs l'implication de Bruno dans la SNSM et le remercie à la fois pour le travail qu'il effectue au service de la commune et pour ses engagements à titre personnel.

FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE

1- ACHAT DE FONCIER- PROPRIETE COUMAILLEAU

Madame COUMAILLEAU, propriétaire de la maison située à l'angle de la rue Clémenceau et de la rue de l'Ouche Cornue, a donné son accord pour une cession au profit de la commune pour un montant de 210 000 € (190 000 € d'indemnité principale et 20 000 € de travaux récents).

Il est proposé de procéder à l'acquisition au regard de la localisation de la maison dans le périmètre de restructuration du centre bourg.

Monsieur le Maire précise que cette propriété sera celle qui sera vraisemblablement détruite en première phase.

La propriétaire a effectué des travaux récents car le locataire précédent avait laissé le logement dans un état d'insalubrité importante. Ces travaux seront donc pris en charge par la commune dans le cadre de l'acquisition.

Maître ALLIOUX rédige les documents constitutifs du dossier d'appel d'offres, afin de pouvoir engager la procédure de recherche d'un aménageur. Les modalités de consultation indiquent clairement que la collectivité sera associée à chacune des étapes. La consultation s'achèvera début septembre. Il y aura ensuite une phase de négociation avec les aménageurs. L'objectif est de retenir le concessionnaire fin octobre.

Les membres de la commission d'appel d'offres ne doivent pas entrer en contact avec de potentiels candidats afin de préserver l'égalité d'accès des candidats au dossier.

L'aménageur retenu fera une proposition technique, de planning et de bilan financier.

Les contacts avec les commerçants sont en cours de finalisation pour le pré positionnement dans les cellules commerciales.

Il reste une propriété à acquérir, mais dans certains, cas l'aménageur pourra lui-même procéder aux acquisitions foncières.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir la propriété aux conditions énoncées.

2- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

*Ven'ensemble- fête de la nature

Lors de la préparation de la fête de la nature, et dans le cadre de l'établissement du budget prévisionnel, Ven'ensemble avait sollicité une subvention à hauteur de 1 000 €.

Il est proposé d'accéder à cette demande.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré un représentant de l'agglomération qui a participé à cette fête, et qui souhaite accompagner la commune pour faire monter en puissance cette manifestation et envisager de lui donner une dimension intercommunale.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder 1 000 € à Ven'ensemble.

***MFR de St Michel Mont Mercure**

La Maison Familiale de Saint Michel Mont Mercure sollicite une subvention au titre de la scolarisation de jeunes de Venansault.

Considérant les principes posés lors du vote du budget primitif et considérant que deux jeunes de Venansault sont inscrits, il est proposé de verser une subvention de 72€.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

3- DECISION MODIFICATIVE

***Budget le Plessis**

Lors du vote du budget primitif, un emprunt a été inscrit afin de financer les acquisitions foncières. Une partie des fonds vient d'être débloquée. Il convient de modifier le montant des échéances d'intérêts et de capital afin de prévoir leur remboursement.

Le Conseil Municipal valide les modifications présentées à l'unanimité.

***Budget cellule commerciale**

Pour faire suite aux demandes des usagers et des commerçants du centre commercial des Garennes, le SyDEV a été mandaté pour étudier la faisabilité de l'amélioration du dispositif d'éclairage de l'arrière du centre commercial. Après étude, le SyDEV a proposé l'installation d'un mât d'éclairage supplémentaire. Le coût des travaux s'élève à 6 339 €.

Monsieur le Maire explique que l'espace vert situé à l'arrière de la boulangerie a été dégagé pour permettre la réalisation de la tranchée d'alimentation du mât. Des aménagements paysagers seront ensuite de nouveau réalisés.

Afin de permettre le paiement de ces travaux, il est nécessaire de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Section d'investissement

Dépenses

20417..... 6 339 €

2135..... - 6339 €

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative.

4- LOYER MAISON 27 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY

Les anciens propriétaires de la maison quittent le logement au 1^{er} juillet. Dans l'attente de la démolition liée au démarrage des travaux de restructuration du centre bourg, il est proposé de louer ce logement. Il convient de fixer le montant du loyer. Il est proposé de fixer le loyer à hauteur de 650 €.

Monsieur le Maire explique qu'actuellement le marché de l'immobilier est en tension sur la commune. Il y a peu d'offres et il est donc difficile de trouver un logement en location. Les appels en mairie pour des personnes qui recherchent un logement, sont nombreux.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide le montant du loyer à l'unanimité (Madame ASSERAY ne participe pas au vote).

5- MARCHE DE CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS

Le Conseil Municipal avait délibéré pour adhérer au groupement de commande engagé par le Roche sur Yon Agglomération, concernant la capture et la gestion des animaux errants.

Les services de l'agglomération précisent que les montants portés à la connaissance des communes, étaient erronés. Il convient donc de délibérer sur la base des nouveaux montants :

Lot 1 capture : 80 000 € au lieu de 200 000 €

Lot 2 : hébergement en fourrière : 200 000 € au lieu de 80 000 €.
Le Conseil Municipal valide ces modifications à l'unanimité.

6- RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURES DE BUREAU

La commune de Venansault avait adhéré au groupement de commandes pour les fournitures de bureau en 2016. Le marché arrivant à échéance fin 2019, la Roche Agglomération engage une nouvelle consultation.

Au regard des résultats économiques et de l'efficacité du service, il est proposé d'adhérer au nouveau groupement de commandes.

Madame MORNET demande si l'ensemble des communes adhérentes au marché commandent auprès du fournisseur retenu.

Monsieur le Maire confirme et précise que les prix sont divisés par deux par comparaison au fournisseur précédent.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide par 19 voix pour et 1 abstention de renouveler l'adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures et matériels de bureau.

7-CHARTRE INFORMATIQUE RGPD

Le Conseil Municipal a confié la mission sur la Réglementation Générale pour la Protection des Données, au syndicat e-collectivités Vendée.

Madame SICLAIT est la référente pour la commune de Venansault.

Elle rencontre chaque chef de service ou agent concerné par la détention de données personnelles.

Il convient de mettre progressivement les fichiers et méthodes de travail en conformité avec la réglementation.

La première étape réside dans l'adoption d'une charte informatique.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation réglementaire de se mettre en conformité avec la RGPD.

LA référente rencontre par étape l'ensemble des chefs de services et agents concernés par la détention de données personnelles et donne les outils nécessaires à l'adaptation des supports visuels, informatiques et papiers, à la réglementation.

Pour ce qui est de la gestion des messageries, il va falloir procéder au renvoi vers une autre messagerie en cas d'absence d'un agent.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire d'être vigilant au regard de l'usage qui peut être fait des outils informatiques et numériques par les agents.

Madame MARTINEAU demande si l'autorité territoriale peut contrôler l'usage de l'informatique.

Monsieur le Maire répond que oui par l'intermédiaire du prestataire informatique qui est dépositaire des mots de passe.

Monsieur CASSARD souligne également que de nombreux stagiaires passent chaque année au sein de services.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la charte informatique proposée à l'unanimité.

URBANISME – ENVIRONNEMENT

1- LOTISSEMENT LE SABLEAU – DENOMINATION DE RUE

Le terrain situé à l'entrée de la rue Eric Tabarly va être divisé en 4 lots à construire. Considérant que la numérotation des maisons de la rue Eric Tabarly débute au 1 et qu'il n'est pas possible d'intégrer de nouveaux numéros avant le 1, il est proposé de dénommer la portion de voie concernée par les 4 lots.

Il est proposé de retenir le nom de Laurent Bourgnon.

Monsieur le Maire précise que le projet initial ne prévoyait que 3 lots. Toutefois afin de répondre aux impératifs de densité préconisés, 4 lots de 450 m² seront viabilisés.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le nom de Laurent BOURGNON.



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

1-GUIDE DE L'USAGER DE LA MEDIATHEQUE

Dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques de la Roche Sur Yon Agglomération, il convient d'adapter le guide de l'utilisateur aux nouvelles modalités d'accès au service et de prêts des ouvrages et médias.

Il est proposé d'approuver le nouveau guide en tenant des comptes de modifications (matérialisées en jaune sur le document présenté).

Madame MARTINEAU précise les principaux points d'évolution :

- Concernant le volume de prêt la commune se cale sur les principes posés par la Roche sur Yon Agglomération
- Inscriptions gratuites depuis le 1^{er} janvier
- Mise en réseau des fonds à disposition des lecteurs

Pour ce qui concerne la mise en réseau du fonds documentaire, tout ne fonctionne pas encore tout à fait bien. Il est nécessaire d'améliorer le processus de recherche des ouvrages. Les agents de la médiathèque travaillent à la mise à jour de la base de données avec notamment la suppression des doublons.

Il est également nécessaire d'améliorer la communication à l'échelle de l'agglomération.

Il est envisagé d'organiser une rencontre entre salariés et bénévoles de l'ensemble du réseau, étape indispensable pour envisager des projets communs.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau guide de l'utilisateur.

ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

1-INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2018-2019, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir les interventions musique et danse en milieu scolaire, à sa charge financière, mais avec le soutien organisationnel du Département, et ce à raison de deux créneaux horaires de 8 h par école élémentaire.

Compte-tenu de l'intérêt de cette action pour les élèves, il est proposé de la reconduire selon les mêmes modalités pour l'année scolaire 2019-2020.

Madame MARTINEAU précise que les deux écoles ont fait le choix de faire bénéficier les classes de CM1CM2 de ces actions. Les intervenants professionnels sont de qualité.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le dispositif « interventions musique et danse » pour l'année scolaire 2019-2020.

Mr le Maire :

-point sur le jumelage : des élections ont eu lieu à Villaescusa. Le maire a obtenu une large majorité. Du côté de l'Allemagne, les choses avancent également. Les échanges entre les deux pays ont été positifs. Le professeur allemand précise que depuis le séjour en France, les collégiens ont beaucoup progressé en français. La signature du jumelage pourrait être envisagée à l'ascension 2020.

Mme RACINEUX :

-Ravivage de la flamme sous l'arc de triomphe le 14 juin à Paris
-Participation des enfants du CME au congrès départemental des UNC avec remise du drapeau du devoir de mémoire.

Mme CHARTEAU :

-Forum des associations le 15 juin
-Accueil des nouveaux Venansaltais le même jour à 9h30
-Venans'oh : réussite sur le site des 3 étangs. Quelques points à améliorer notamment au niveau de la restauration car le stand a été victime de son succès. De nouvelles familles se déplacent. Il faut donc penser à toutes les tranches d'âge au niveau des animations.

Prochain conseil municipal le 18 juillet.